

Arrêté n°2024-02 portant désignation de la référente « radicalisation » à l'École normale supérieure

Le directeur de l'École normale supérieure,

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;
- Vu** l'arrêté du 2 juin portant nomination de Madame Myriam FADEL aux fonctions de directrice générale des services de l'École normale supérieure ;

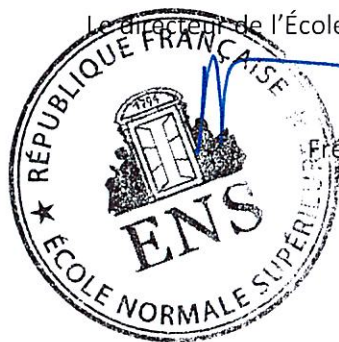
ARRÊTE

Article 1^{er} Madame Myriam FADEL, directrice générale des services et fonctionnaire de sécurité défense, est nommée référente « radicalisation ».

Article 2 Le présent arrêté sera publié sur le site intranet de l'École normale supérieure.

Fait à Paris, le 31 janvier 2024

Le directeur de l'École normale supérieure



Frédéric WORMS